

Thématique : Premiers secours en équipe

# formation continue d'équipier secouriste PSE2

 Certification

## Résumé de la formation

Cette formation s'adresse aux secouristes titulaires du PSE2 souhaitant maintenir et actualiser leur compétence. Elle permet d'obtenir l'autorisation annuelle d'exercer.

En validant à nouveau pour 12 mois leur certificat PSE2, ils pourront ainsi continuer à participer activement en tant qu'équipier secouriste dans une structure habilitée par la DGSCGC comme l'UNASS par exemple.

## Objectifs

### Objectif professionnel

Être capable :

- Actualiser et confirmer les compétences nécessaires pour tenir l'emploi d'équipier secouriste, c'est à dire les capacités nécessaires afin de porter secours sur le plan technique, humain, à une ou plusieurs victimes, en agissant seul ou au sein d'une équipe, avec ou sans matériel, dans l'attente ou en complément des services publics de secours concernés.
- Tenir la fonction d'équipier au sein d'une équipe.

### Compétences visées

- Evoluer dans le cadre juridique applicable à son action de secours et dans le respect des procédures définies par son autorité d'emploi.
- Assurer la protection immédiate, adaptée et permanente, pour soi-même, la victime et les autres personnes, des dangers environnants.
- Réaliser un bilan et assurer sa transmission aux services appropriés.
- Réaliser les gestes de premiers secours.
- Effectuer en équipe le relevage et le brancardage d'une victime, en vue de son transport.
- Effectuer en équipe le relevage et le brancardage d'une victime, en vue de son transport.
- Coordonner les actions de secours conduites au sein d'une équipe.
- Adapter son comportement à la situation ou à l'état de la victime.

## Contenu

### Domaine de compétence : Savoir agir dans le respect du cadre légal et des procédures à mettre en œuvre

- Appliquer les procédures définies par l'autorité d'emploi.
- Réaliser le bilan et sa transmission aux services appropriés.

**Domaine de compétence : Apporter les gestes de premiers secours à une victime**

- Apporter les gestes de premiers secours face à une personne présentant :
  - un malaise ou une affection spécifique
  - un accident Vasculaire Cérébral
  - une douleur thoracique non traumatique
  - un traumatisme de l'abdomen, du bassin, du crane, du dos, du cou, du thorax, de la face
  - une atteinte circonstancielle : accident électrique, chaleur, hypothermie, intoxications, pendaisons, piqûres morsures etc.
  - une souffrance psychique ou un comportement inhabituels

**Domaine de compétence : Savoir travailler en équipe**

- Assurer, au sein d'une équipe :
  - l'immobilisation, totale ou partielle, d'une personne victime d'un traumatisme du squelette
  - le relevage et le brancardage d'une victime, en vue de son transport
- Coordonner les actions de secours conduites au sein d'une équipe.
- Assurer une protection immédiate, adaptée et permanente, pour lui-même, la victime et les autres personnes des dangers.

## Public

### Equipiers secouristes titulaires du PSE2

## Organisation

### Pré-requis

Etre titulaire du PSE2 en cours de validité

### Méthodes pédagogiques

Études de cas. Immersion, Démonstrations pratiques.  
Apprentissage du geste. Mises en situation, simulation.

### Validation des acquis

Attestation de formation continue « *Equipier Secouriste PSE2* »

Les participants ayant fait l'objet d'une évaluation favorable par l'équipe pédagogique ayant animé la session se voient délivrer une attestation individuelle de formation continue valable 1 an.

### Intervenant

Formateur titulaire du certificat de compétence de formateur de Premiers Secours PS délivré par le Ministère de l'Intérieur

### Support stagiaire

Support « Recommandations relatives aux premiers secours » édité par la DGSCGC sous format numérique

## Chiffres clés

Taux de satisfaction:

**97,7%**

**de stagiaires satisfaits  
sur l'année passée**

Durée:

**7 heures**

**présentiel**

Effectif minimum:

**7**

**participants**

Effectif maximum:

**18**

**participants**



### Accessibilité des personnes en situation de handicap:

L'UNASS dispose d'un référent handicap qui pourra étudier avec vous les modalités d'accès à cette formation

Contact : [referent.handicap@unass.fr](mailto:referent.handicap@unass.fr)